



**REUNION DU BUREAU  
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SAGE ALLIER AVAL**

7 novembre 2008 – 9h-12h  
LE CENDRE

---

*COMPTE RENDU*

---

**Contact :**

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval  
*Structure porteuse : Etablissement Public Loire*  
12 avenue des Landais 63 170 AUBIERE  
Tél : 04 73 27 60 45  
Fax : 04 73 15 23 10  
e-mail : [emmanuel.amor@eptb-loire.fr](mailto:emmanuel.amor@eptb-loire.fr)  
[www.sage-allieraval.com](http://www.sage-allieraval.com)

# Réunion du bureau de la CLE – le 7 novembre 2008

---

## Présences :

La liste détaillée des personnes présentes et excusées est reproduite en annexe.

## Ordre du jour de la réunion

1. Prise en compte des remarques sur le rapport de diagnostic.
2. Préparation de la réunion de la CLE.
3. Mise en conformité du règlement intérieur.
4. Validation du cahier des charges pour l'étude zones humides.

## Préambule

M. Bernard SAUVADE, Président de la CLE du SAGE Allier aval, cite les personnes excusées, évoque l'arrêté de composition de la CLE, ainsi que les difficultés concernant le financement du SAGE (modifications présentées le 20 novembre en bureau du comité syndical de l'EPL). Une proposition pour pallier au problème de financement serait un changement de répartition, sur la base d'un calcul intégrant la surface, la population et le nombre de communes inclus dans le bassin versant de l'Allier aval pour chaque collectivité.

## 1. Remarques sur le rapport de diagnostic

---

Bernard SAUVADE rappelle que le diagnostic du SAGE est terminé depuis avril 2008. Il sera soumis à la CLE pour validation le 8 décembre 2008. Le bureau doit auparavant procéder à un arbitrage de la prise en compte des remarques.

Emmanuel AMOR : Peu de remarques ont été émises, à la fois de la part des participants aux réunions des commissions thématiques et géographiques, et des membres de la CLE (depuis la signature de l'arrêté de composition).

La concertation des acteurs, tout au long de l'élaboration du diagnostic, avait permis à chacun de s'exprimer sur les documents intermédiaires, ce qui explique probablement la peu de remarques émises sur la version finale du rapport.

EMMANUEL AMOR cite cependant quelques remarques dont la prise en compte mérite d'être discutée par les membres du bureau.

Tout d'abord, l'UNICEM demande qu'un objectif soit retiré du diagnostic : « *interdiction de création d'unités d'extractions de granulats sur l'emprise des nappes alluviales* ».

Bernard SAUVADE rappelle que l'objectif visé a été adopté par les acteurs du bassin versant lors des réunions de travail et qu'il a également fait l'objet d'une analyse par le Bureau. Dans ce contexte il convient de le conserver.

Marc BOISSIER : la validation du diagnostic porte sur les enjeux, les objectifs sont une base de travail pour la construction des scénarios. Ils illustrent les intentions des acteurs qui ont participé aux réunions de concertation. Ils ne peuvent pas à être supprimés à ce stade. La CLE retiendra ultérieurement ses objectifs, sur la base de ce travail et des contributions des bureaux d'études travaillant sur les scénarios.

Les membres du bureau conviennent de conserver l'objectif visé et de ne pas soumettre oralement la remarque aux membres de la CLE. Elle sera toutefois comme les autres consignée dans un document joint au dossier de séance.

EMMANUEL AMOR : a FRANE a émis des remarques, celles-ci sont davantage des pistes de réflexion pour la suite que des demandes de modification.

La DDAF 63 a apporté des compléments et des rectifications relatifs à des données factuelles, dont la prise en compte est indéniable. Une remarque concernant les cartes du diagnostic mérite l'attention du bureau : « en page 21 pour le secteur des Couzes l'annotation *multiplication des prélèvements liés à des droits d'eau privés* semble exagérée ».

Les membres consentent à une modification de la carte; doutant de la véracité des propos des acteurs au regard des données en possession des services de police de l'eau. L'annotation sera supprimée de la carte et reportée dans la rubrique « dires d'acteurs » de la fiche du sous-bassin versant correspondante.

EMMANUEL AMOR : L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la DIREN considèrent que le diagnostic ne permet pas d'avoir une vision globale claire.

Marc Boissier : Le travail réalisé est important et de qualité. Il est tout à fait satisfaisant ; il répond aux objectifs à atteindre pour cette phase d'élaboration mais il y a beaucoup d'informations car le territoire est vaste et complexe. Il est nécessaire pour la suite d'améliorer la lisibilité des documents pour favoriser l'appropriation des problématiques et enjeux du bassin versant par les membres de la CLE.

Parallèlement à l'élaboration du SAGE, il y a celle du SDAGE. La cohérence des documents en termes d'enjeux et d'objectifs doit être prise en compte. L'Agence, la DIREN et l'animateur devront y veiller plus spécifiquement. Les membres du bureau pourront être associés à la réflexion à leur demande.

Les membres pensent que la synthèse du rapport de diagnostic du SAGE serait plus accessible et permettrait aux acteurs de la CLE d'avoir une bonne vision du territoire. Ils approuvent les principes d'organisation de travail proposés par l'Agence de l'Eau pour la mise en cohérence des enjeux du SAGE et du SDAGE.

## **2. Préparation de la réunion de la CLE**

---

La réunion de la CLE se tiendra le 8 décembre 2008 à Bellerive-sur-Allier.

Si les 2/3 du quorum ne sont pas atteints, une seconde réunion aura lieu le 9 janvier 2009.

Emmanuel AMOR présente les différents points à l'ordre du jour :

1. renouvellement de la CLE
2. validation des règles fonctionnement
3. validation du diagnostic
4. budget et programme d'actions 2009
5. avancement des études
6. validation du compte-rendu d'activité 2007
7. réévaluation du coût du SAGE

*plus de détails sur les points de l'ordre du jour : cf. diaporama sur [www.sage-allieraval.com](http://www.sage-allieraval.com)*

Emmanuel AMOR rappelle l'absence prévisible à cette réunion des chargés d'études d'Asconit et Hydratec qui ont réalisé l'état des lieux et le diagnostic. Il précise le contexte (marché soldé, renouvellement de la CLE) qui a conduit à cela et la position du groupement (accord sur le principe pour la participation à la réunion mais chargés d'étude non disponibles).

#### Remarques point 3 :

Jean-Louis LAURENT trouve en effet anormal qu'aucun auteur de ce travail ne soit présent lors de la validation du rapport. Il estime qu'ils sont les mieux placés pour répondre aux questions qui pourraient être pointues.

Les membres du bureau consentent à envoyer un courrier aux bureaux d'études afin de solliciter la présence des personnes qui ont travaillé sur le diagnostic.

#### Remarques point 7 :

Marc BOISSIER : Le diagnostic fait ressortir des besoins. Des compléments sont peut-être à envisager. Il ne faut pas présenter la réévaluation du SAGE comme quelque chose de définitif.

### **3. Mise en conformité du règlement intérieur**

---

Emmanuel AMOR présente les modifications du règlement intérieur de la CLE nécessaires pour la mise en conformité avec les nouveaux textes juridiques :

*cf. diaporama sur [www.sage-allieraval.com](http://www.sage-allieraval.com)*

Bernard SAUVADE : Les membres de la CLE qui peuvent donner un mandat ne le savent pas, d'où l'intérêt de transmettre lors de l'envoi des courriers d'invitation à la réunion de CLE un document papier, à signer et retourner ; Il faudra se montrer très vigilant au moment du vote pour différencier les votants des non-votants en fonction de leur(s) statut(s) : titulaire, suppléant et/ou mandaté.

### **4. Validation du cahier des charges pour l'étude Zones Humides**

---

Emmanuel AMOR présente la démarche proposée pour conduire l'étude de prélocalisation des zones humides du bassin versant. Il rappelle que celle-ci a été présentée le 5 novembre 2008 au groupe technique zones humides (GT ZH) constitué pour suivre l'étude. Les membres du GT ZH dont certains représentent les principaux financeurs ont approuvé la méthodologie.

#### Remarques :

Marc BOISSIER : l'Agence de l'eau dispose de retours d'expériences pour ce type d'étude et le bilan n'est pas positif. Aussi même si elle a confirmé l'intérêt de financer cet inventaire elle est attentive à la méthodologie employée pour optimiser le rapport coût/efficacité.

Les zones humides jouent un rôle essentiel et majeur. Le SAGE est un outil qui contribue à « figer » ces zones humides.

Bernard SAUVADE souligne que l'étude devra être réalisée pour que le SAGE puisse être approuvé et que la localisation des zones humides est importante pour la gestion de la ressource en eau.

Marc BOISSIER insiste sur le fait que l'étude servira avant tout à l'élaboration du SAGE plutôt qu'à la police de l'eau.

Il existe d'autres territoires où des inventaires des zones humides ont été réalisés. L'homogénéisation avec les autres documents est nécessaire.

Béatrice MICHALLAND : Il est nécessaire de bien communiquer sur le rôle et l'intérêt des zones humides pour démontrer l'utilité de l'étude. Il faut aussi insister sur la possibilité pour les communes d'utiliser les données comme information de base dans leurs documents d'urbanisme.

Marc BOISSIER : Il faut se demander à quoi sert cet inventaire, quelles en sont les conséquences. Ce zonage peut servir à des politiques fiscales ou foncières. Beaucoup d'acteurs acceptent mal le fait de restaurer des zones humides. Les zones humides représentent un faible pourcentage du territoire et sont pourtant au cœur de nombreux débats.

Hamel-Francis MEKACHERA : Beaucoup de dispositifs existent. Les gens ont du mal à s'y retrouver. Il y a souvent un manque de cohérence. Un travail de communication vis-à-vis des professionnels et des habitants est nécessaire, afin de leur démontrer que nos travaux ne sont pas là pour leur apporter des contraintes.

Les membres reconnaissent l'importance et la nécessité de l'étude sur les zones humides. Le cahier des charges sera donc présenté à la CLE pour validation lors de la réunion du 8 décembre.

## Bureau de la Commission Locale de l'Eau

07/11/2008 LE CENDRE

---

### Personnes Présentes

| ORGANISME  | NOM                        | QUALITE  |
|--|----------------------------|--|
| Agence de l'eau Loire Bretagne   | M. Marc BOISSIER           | Chef de service  |
| Chambre départementale d'agriculture de l'Allier                             | M. Jean-Louis LAURENT      | Représentant   |
| Conseil Général de l'Allier  | M. Rodolphe RIDEAU         | Chargé de mission gestion de l'eau et des milieux aquatiques |
| Conseil Général de l'Allier  | Mme Anne Marie DEFAY       | Conseillère Générale   |
| Conseil Général du Puy de Dôme   | M. Gilles ACHARD           | Chargé de mission Milieux aquatiques                         |
| Conseil Général du Puy-de-Dôme   | M. Bernard SAUVADE         | Vice-Président   |
| Conseil Régional d'Auvergne  | M. Jean-Claude MAIRAL      | Vice-Président   |
| Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne                             | M. Yves GEAY               | Président  |
| DDEA de l'Allier   | M. Nicolas VENTRE          | Chef de MISE   |
| DDEA du Puy de Dôme  | M. Arnaud CARRE            | Responsable de la cellule qualité d milieux                  |
| DDEA du Puy de Dôme  | Mme Béatrice MICHALLAND    | Chef de MISE   |
| DIREN AUVERGNE   | M. Dominique BARTHELEMY    | chargé de mission politique de l'eau                         |
| Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Puy-de-Dôme | M. Jean-Daniel GANNE       | Administrateur   |
| Mairie de BRIOUDE  | Mme Marie-Christine DEGUI  | Adjointe   |
| Sous-Préfecture d'Issoire  | M. Hamel-Francis MEKACHERA | Sous-Préfet  |

### Personnes Excusées

| ORGANISME   | NOM                   | QUALITE   |
|---|-----------------------|---|
| Chambre de commerce et d'industrie de Moulins - Vichy | M. Olivier HORNBERGER | Chargé de mission                                 |
| Clermont Communauté                                   | M. René VINZIO        | Représentant titulaire - Maire de PONT-DU-CHÂTEAU |
| Fédération des AAPPMA du Puy-de-Dôme                  | François DESMOLLES    | Chargé de mission                                 |
| La Berlasse   | M. Paul BERNARD       | Conseiller Général du Cher                        |